



Vaulruz.ch

N°27

Mai-juin 2011

Journal d'informations de la commune de Vaulruz

Administration communale

Rue du Château 31

1627 Vaulruz

www.vaulruz.ch

Secrétariat communal

☎ 026 912.91.25

commune@vaulruz.ch

Caisse communale

☎ 026 913.93.44

caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- Naissances
- Nouvelle législature 2011-2016, répartition des dicastères ;
- Résumé de l'assemblée du 30 mars 2011 ;
- Convocation à l'assemblée communale du 15 juin 2011 ;
- Message du conseil communal ;
- Commande de passeport ou carte d'identité ;
- Groupe de jeux Les Petits Nains de la Sionge ;
- Allocation maternité pour toutes les mères, précisions.

Naissances



- 🇨🇭 Jules Dall'Aglio, né le 25 mars, fils de Valérie et d'Olivier ;
- 🇨🇭 Bastian Bersot, né le 30 mars, fils de Anne-Laure et David ;
- 🇨🇭 Loan Chammartin, né le 24 avril, fils d'Aline et d'André ;
- 🇨🇭 Mellie Bourqui, née le 10 mai, fille de Martine et d'Hervé.

Répartition des dicastères, législature 2011-2016

<i>Dicastères</i>	<i>Responsables</i>	<i>Remplaçants</i>
Administration générale ; Distribution eau ; Tourisme ; Sociétés, culture et loisirs.	Patrice Jordan, syndic tél. 079 217 48 56 patrice.jordan@bluewin.ch	Claude Bovigny
Finances, impôts ; Epuration des eaux.	Claude Bovigny, vice-syndic tél. privé 026 912 07 34 tél. prof. 058 454 47 16 claud.bovigny@poste.ch	Patrice Jordan
Enseignement, sport ; Bâtiments scolaires ; Cimetière.	Anne-Laure Magnin tél. 078 635 00 48 Annelauremagnin@bluewin.ch	Pierre Pittet
Routes ; Voirie (y compris bâtiment) ; Social, santé.	Gérald Deschenaux tél. 076 355 82 47 info@genimaintenance.ch	Michel Geinoz
Domaine La Chenaletta ; Domaine du Champ du Pâquier ; Parchets, Alpagnes ; Forêts, Endiguements.	Michel Geinoz tél. 079 203 54 93 Michel-geinoz@bluewin.ch	Stéphane Progin
Aménagement du territoire ; Halle de gymnastique ; Bâtiment Hôtel de Ville.	Pierre Pittet tél. 079 260 44 88 Pierre.pittet@pittetfreres.ch	Gérald Deschenaux
Service du feu (yc bâtiment) ; Militaire, PC , ORCOC ; Château ; Ordures ménagères et déchetterie.	Stéphane Progin tél. 076 398 73 18 s-progin@bluewin.ch	Anne-Laure Magnin

Une erreur s'est glissée dans le tout-ménage adressé à la mi-avril concernant cette répartition des dicastères. Vous trouvez ci-dessus la version correcte.

Compte rendu de l'assemblée communale du 30 mars 2011

35 citoyens ont participé à cette assemblée, dont le tractanda était le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2010.

2. Comptes communaux 2010

2.a) Présentation générale des comptes communaux ;

- comptes de fonctionnement ;

- comptes d'investissement ;

2 b) Rapport de la Commission financière ;

2 c) Approbation des comptes ;

3. Investissement 2011

Hôtel de Ville, crédit complémentaire pour travaux d'assainissement, et financement ;

4. Divers

Les comptes communaux et d'investissement 2010 ont tous deux été approuvés à l'unanimité.

L'investissement soumis pour l'Hôtel de Ville a également été approuvé à l'unanimité.

Dans les divers, M. Patrice Jordan, syndic, a rappelé que durant cette dernière législature, le conseil communal a été très actif, il a étudié et « lancé » plusieurs chantiers importants. Il a aussi procédé à des investissements conséquents, notamment l'aménagement du lotissement « Vue des Alpes », où toutes les parcelles sont vendues, des entretiens lourds sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville, et entretiens courants sur les bâtiments communaux.

Pour les années à venir, d'importants travaux sont prévus pour la réfection des routes communales, l'alimentation en eau potable du secteur des Molettes, le giratoire de la Croix-Verte avec route de la Gare du Sud, et la construction d'une nouvelle école.

Prêt à porter Masculin - Féminin

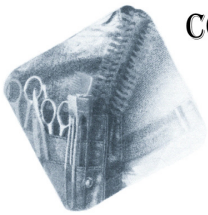


1630 BULLE

Jeudi soir, nocturne jusqu'à 21 h.00

Chantal Gremaud
1, Avenue de la Gare
4, Place des Alpes
chantalgremaud@piccadillymode.ch

Tel. 026 912.00.13
Fax 026 913.74.94
www.piccadillymode.ch



COIFFURE FLORENCE
Dames Messieurs
Enfants

Oberson Florence
La chapelle
1627 Vaulruz

(sur rendez-vous)
026 / 9131763



Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre

Mefide Pajaziti

Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33



BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques

1632 RIAZ
026 912 30 50

1627 VAULRUZ
026 919 19 11



23.05.2011

Assemblée communale ordinaire

Nouvelle période administrative 2006-2011

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 15 juin 2011, à 20.00 heures, à l'Hôtel de Ville.

Le tractanda est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2011.

Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal.

2. Octroi de délégations de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières (article 10 al. 4 LCo) :

- a) vente de la dernière parcelle du lotissement des Ouches ;
- b) vente des parcelles de la zone artisanale Champ-Paccot ;
- c) modification de minime importance du domaine public.

3. Reconstitution des commissions (article 96 LCo)

- nomination des membres au sein de la Commission financière ;
- nomination des membres au sein de la Commission d'aménagement ;
- nomination des membres au sein de la Commission des naturalisations.

4. Décision du mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2011-2016 ;

5. Rachat de la parcelle des Ouches, article 956 ;
Rapport de la Commission financière.

6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté auprès du Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Assemblée communale du 15 juin 2011, nouvelle législature 2011-2016

Octroi de délégations de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières (article 10 al. 4 LCo) :

- a) vente d'une parcelle du lotissement des Ouches ;
- b) vente des parcelles de la zone artisanale Champ-Paccot ;
- c) modification de minime importance du domaine public.

Les délégations de compétence arrivent à échéance à la fin de la législature communale, comme le précise l'article 10 al. 2 de la loi sur les communes. Elles doivent donc être renouvelées pour cette nouvelle période. Selon cette disposition, des délégations de compétence sont possibles pour l'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeuble.

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'une délégation de compétence pour les objets suivants :

- a) Vente d'une parcelle du lotissement des Ouches, faisant l'objet de l'article 5. du tractanda de cette assemblée communale, pour le prix de Fr. 115,--/m² ;
- b) Vente des dernières parcelles de la zone artisanale qui sont situées en contre-bas de l'ancien arsenal, et le long de la Sionge, entre la parcelle de Technique Automobile SA et celle de M. José Menoud, au prix de Fr. 75,--/m².
- c) Pour les modifications de minime importance du domaine public.

4. Décision du mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2011-2016

Pour les communes avec assemblée communale, le mode de convocation doit être défini à la première assemblée de la législature, entre une convocation individuelle ou une circulaire tous ménages. En l'occurrence, le Conseil communal propose de convoquer les citoyennes et citoyens par une circulaire tous ménages, dans le cadre de l'envoi du vaulruz.ch.

5. Rachat de la parcelle des Ouches, article 956

Lorsque la commune vend des parcelles de terrain à bâtir, afin d'éviter toute spéculation sur ce terrain communal, une clause est prévue dans l'acte de vente, qui stipule que les acheteurs s'engagent à construire une maison, dans les trois ans dès le jour de l'achat du terrain. Pour le cas où ils n'auraient pas satisfait à cette obligation, la Commune a la faculté de racheter ce terrain pour le prix d'achat diminué d'une débite de 10 %.

Dans le cas présent, une parcelle de terrain sises aux Ouches, de 770 m², qui a été acquise au prix de Fr. 115,--/m² le 29 octobre 2007, n'a pas été bâtie. Les acquéreurs ont renoncé à leur projet de construction et souhaitent vendre ce terrain.

Dès lors la commune propose de faire valoir son droit de r  m  r  , et de racheter ces 770 m² au prix Fr. 103,50 soit un investissement de Fr. 79'695,--, financ   par les liquidit  s courantes. Les frais de notaire et Registre foncier li  s    cette transaction sont    charge des vendeurs.

Si l'assembl  e communale accepte ce rachat, le Conseil communal pr  sentera    la vente cette parcelle au prix pratiqu   pour le lotissement des Ouches, soit Fr. 115,--/m², sur la base de la d  l  gation de comp  tence vot  e au point 2.a) du pr  sent tractanda.

Nouvelle loi sur l'information et l'acc  s aux documents

A relever qu'avec l'entr  e en fonction de cette nouvelle loi, il est pr  vu de mettre    disposition des citoyennes et citoyens sur le site internet www.vaulruz.ch, les proc  s-verbaux des assembl  es communales, sous r  serve de leur approbation par l'assembl  e communale suivante, ainsi que les journaux d'informations communales.

Activit  s du conseil communal

Travaux sur les voies de chemin de fer Bulle-Romont

Secteur Vaulruz, gare du nord

Le Conseil communal a rencontr   un repr  sentant des TPF, qui a confirm   que des informations r  guli  res seront adress  es    la population au fur et    mesure de l'avancement des travaux sur la ligne Bulle-Romont, en vue de la mise en place du RER, et notamment la prochaine suppression de l'arr  t des trains en gare de Vaulruz. Ces trains seront remplac  s par des bus r  guli  rs, dont les arr  ts sont dans un premier temps pr  vu    la Rue de l'H  tel de Ville 2 (ancien immeuble Denner) et    la gare du nord.

Une permanence t  l  phonique est    disposition concernant les travaux organis  s sur les voies :
079 811 62 89.

Projet de salle multiculturelle pr  sent  e par la commune de S  les

Le Conseil communal de S  les a abord   le Conseil communal de Vaulruz pour lui soumettre une proposition d'adh  rer    son projet de salle multiculturelle.

Apr  s examen du projet de construction pr  sent   par une d  l  gation du Conseil communal de S  les, le Conseil communal de Vaulruz a d  cid  , bien que la qualit   du projet soit unanimement relev  e, de ne pas adh  rer    cette r  alisation.

En effet, pour Vaulruz les priorit  s ont   t   fix  es dans le cadre de l'  laboration de la planification financi  re pr  sent  e aux citoyens en d  cembre 2009. De nombreux investissements sont pr  vus, voire d'ores et d  j   engag  s, pour ces prochaines ann  es, notamment au niveau des routes, du r  seau d'eau et de la construction d'une   cole.

D  s lors le Conseil communal s'est vu contraint, pour privil  gier ses propres investissements, de renoncer    une participation au projet de salle multiculturelle envisag  e par la commune de S  les.

Restriction de l'utilisation de l'eau communale



En cette période de sécheresse, nous prions la population d'être attentive à sa consommation d'eau, et d'en faire un usage parcimonieux.

Merci d'éviter de laver les voitures, d'arroser les jardins et gazons ainsi que toutes autres utilisations non indispensables.

Cette requête est valable tant que la situation ne se sera pas durablement améliorée.

Interdiction d'incinération des déchets en plein air

Le Conseil communal rappelle que les feux en plein air sont interdits, selon l'ordonnance fédérale du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air ((OPair) et l'ordonnance fédérale du 10 décembre 1990 sur le traitement des déchets (OTD).

Afin d'éviter d'incommoder le voisinage, et aussi par respect pour vos voisins et l'environnement, il est interdit de brûler des déchets en plein air, y compris les branchages et autres végétaux.

Pour rappel, les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

- mardi de 17.00 à 19.00 heures ;
- jeudi de 17.00 à 19.00 heures ;
- samedi matin de 09.30 à 11.30 heures.

La Mobilière
Assurances & prévoyance

La Mobilière
Assurances & prévoyance
Rue de Gruyères 67
1630 Bulle

Martial Seydoux
Conseiller en assurances
Vaulruz
☎ 079 446 21 58



Agents locaux: Martial Vionnet, Vuadens - Pierre-Alain Menoud, Sâles
Victor Oberson, Maules - Michel Descloux, Romanens

**Pour vos assurances véhicules:
"mobicar" avec bonus jusqu'à 65%**

35 ANS A VOTRE SERVICE
BOUCHERIE COMMUNALE

A. SUDAN
Place de l'Hôtel-de-Ville
026 912 68 26
privé : 026 912 65 52

Pour mémoire, l'entrée en vigueur du règlement communal sur la détention des chiens précise quelques règles :



De nombreuses personnes se plaignent de chiens qui errent dans le village, sans surveillance, et des déjections qui ne sont pas ramassées. Dès lors nous nous permettons de relever quelques points du règlement communal, approuvé par l'assemblée communale du 10 décembre 2008 :

Extraits :

Art. 2 Obligations du détenteur ou de la détentrice

¹Le détenteur ou la détentrice d'un chien est tenu de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.

La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.

Art. 4.

²Il est interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal.

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

¹Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

²Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet. Des poubelles pour déjections canines ont été installées à différents endroits du village, nous remercions les détenteurs de chien d'en faire bon usage.



Afin de préserver pour tous un cadre de vie agréable, le Conseil communal souhaite préciser encore quelques règles de savoir-vivre dictées par le bon sens :

	Par mesure d'hygiène, les poubelles doivent être déposées aux emplacements signalés le mercredi matin, dès 06.00 heures, et non le mardi soir.
	Les gazons seront tondus à des heures respectueuses du voisinage (pas le dimanche, ou entre 12.00 à 13.00 heures). Pour rappel, ces gazons sont dorénavant acheminés à la déchetterie communale, durant les heures d'ouverture.
	Merci aussi aux détenteurs d'autres animaux de prendre également toutes les mesures propres à éviter que ces animaux ne troublent l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité.
	Merci encore aux agriculteurs d'observer des horaires raisonnables de travail dans les champs, à savoir pas après 22.00 heures. A la bonne saison, merci aussi d'éviter l'épandage du purin le samedi.
	La situation des arbres, des arbustes, des haies dans les propriétés en bordure de la voie publique doit être conforme aux dispositions des articles 93 à 96 de la Loi sur les routes du 15 décembre 1967.
	Nous prions également les propriétaires de veiller à la non prolifération des chardons des champs. Cette mauvaise herbe, qui se propage grâce au vent, doit absolument être éliminée avant la floraison.

Par ailleurs, des agriculteurs ont constaté que des gazons, branchages et déchets inertes étaient déposés sur leurs terres exploitées aux Tourbières. Cette situation n'est pas admissible. La déchetterie communale est équipée pour recevoir ces matériaux, et tout dépôt « sauvage » est strictement interdit.



Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Chère clientèle,

Ouvert 7/7 jours
7h30 – 11h30 / 17h – 19h

Venez découvrir nos nouveaux produits de saison :

La chèvre...

Tomme fraîche de Grandvillard

Fr. 5.80 / pce

Les yogourts de saison

En plus de nos 12 arômes de yogourts maison traditionnels, venez déguster les nouveaux arômes de saison printemps – été : Citron
Coco Baies des Bois

***Du 6 au 12 juin 2011, profitez de notre promotion sur les yogourts
maison :
à l'achat de 5 yogourts le 6^{ème} vous est offert !***

Nos produits maison

Vous trouverez dans notre magasin nos traditionnels produits maison :

Gruyère - Vacherin - Sérac - Beurre - Lait frais
Fondue moitié-moitié ou pure Vacherin - Yogourts - Crème double

Au plaisir de vous servir !

Famille Philippe Favre



tu aimes chanter

tu es à l'école primaire ou au CO

*alors viens rejoindre le **chœur d'enfants** de Vulruz et Sâles
qui va se former en vue du prochain concert, les 13 et 14 avril 2012,
des chœurs-mixtes de Vulruz et Sâles réunis pour cette occasion.*

Les répétitions débuteront en automne 2011.

Pour les inscriptions ou plus d'informations, contacter

Mme Antoinette Chollet, présidente, au no 026/912 98 80

ou Mme Marie Grandjean, directrice, au 079 236 48 06.



Crèche-nurserie

HORAIRE :

06.30 – 18.00 heures non-

stop

Roséchoux SA
Grand-Rue 96A
1627 Vulruz

tél. 026 912 85 74
fax 026 912 85

Email : info@roséchoux.ch
<http://www.roséchoux.ch>

Coiffure

*Couleur
Lilas*

Céline Yerly

Dames Hommes Enfants

026 919 55 44
Grand-Rue 60
1627 Vulruz



Modalités de commande d'un passeport, auprès du centre de biométrie à Granges-Paccot :

3 possibilités de commande :

La plus rapide : par internet sur l'adresse www.passeportsuisse.ch

(le rendez-vous pour la saisie des données biométriques s'effectue également sur internet en fin de commande)

Par téléphone au 026/305.15.26

(le rendez-vous pour la saisie des données biométriques est planifié par téléphone avec le collaborateur du secteur des passeports suisses - biométrie)

Au guichet

Secteur des passeports suisses - biométrie

Route d'Englisberg 11, rez-de-chaussée

1763 Granges-Paccot

(Prise des données biométriques directement sur place)

Documents à apporter ?

Ancien passeport et/ou ancienne carte d'identité pour annulation.

Photo ?

Ne pas apporter de photo. La photo est exclusivement prise par le centre de biométrie.

Paielement sur place par carte EC, Postcard ou au comptant : Fr. 145,00 pour un passeport adulte ;
Fr. 65,00 pour un passeport 0 à 18 ans .

Commande combinée passeport et carte d'identité Fr. 158,00 ou Fr. 78,00.

Délai de livraison ?

Le délai légal de livraison est de 10 jours ouvrables, le passeport est envoyé en pli recommandé

Heures d'ouverture ?

lundi à vendredi : 08h.00 - 11h.30 et 14h.00 - 17h.00

Sauf mercredi : 07H.30 - 18H.00 (non stop)

Comme ces années passées, les **cartes d'identité** peuvent être commandées auprès du Secrétariat communal, en présentant votre ancienne carte d'identité, avec une photo de bonne qualité, au prix de Fr. 70,-- pour un adulte, et Fr. 35,-- pour les enfants et jeunes jusqu'à 18 ans.





Groupe de jeux

Les petits nains de la Sionge

1627 Vulruz

Rentrée automne 2011

Chers parents, pour cette prochaine rentrée, **des places sont encore disponibles**, tout est prêt pour accueillir vos enfants. Ce sera dans le bâtiment scolaire escalier de droite à l'étage.

Quand :	<u>lundi après-midi</u>	13h30 à 15h30
	<u>mardi matin</u>	08h00 à 10h30
	<u>jeudi matin</u>	08h00 à 10h30
Où :	à Vulruz	
Activités :	jouer – créer – dessiner et rigoler ensemble	
Avec qui :	Liliana Berset	
Pour qui :	les enfants dès 2 ans	
A quel prix :	CHF 45.- par mois (CHF 35.- pour le 2 ^{ème} jour et fratrie) CHF 30.- de finance d'inscription par famille CHF 40.- par année par enfant pour les goûters	

Inscription et renseignements auprès de la secrétaire au 078 622 29 80

Fribourg est le premier canton en Suisse qui va introduire, à partir du 1^{er} juillet, une allocation maternité pour toutes les mères, voici quelques précisions :



Depuis le 1^{er} juillet 2011, toute mère peut faire valoir le droit à une allocation de maternité en cas d'accouchement ou d'adoption. Elle doit être domiciliée et résider dans le canton de Fribourg depuis au moins une année.

Naissance

1. *Mère sans activité lucrative avant l'accouchement*

Ces mères peuvent toucher une allocation cantonale de maternité de CHF 38.20 par jour pendant 98 jours.

2. *Mère avec une activité lucrative avant l'accouchement*

Ces mères peuvent en premier lieu prétendre à une allocation fédérale de maternité. Si le montant journalier de celle-ci est inférieur à l'allocation cantonale, un complément jusqu'à CHF 38.20 par jour est accordé.

Adoption

1. *Mère adoptive sans activité lucrative*

Ces mères peuvent toucher une allocation cantonale d'adoption de CHF 38.20 par jour pendant 98 jours.

2. *Mère adoptive avec activité lucrative*

Ces mères peuvent prétendre à une allocation d'adoption pendant 98 jours pour autant que le revenu journalier moyen provenant de l'activité lucrative ne dépasse pas CHF 38.20. Si le revenu est inférieur à ce montant, un complément est octroyé.

L'enfant adoptif ne peut pas être âgé de plus de 8 ans et ne peut être l'enfant du conjoint.

Allocation de maternité en cas de besoin

Ces prestations sont soumises à des limites de revenu et de fortune de la famille.

Limite de revenu :

CHF 2'475.- par mois pour une femme seule

CHF 3'300.- par mois pour un couple marié ou les parents non mariés faisant ménage commun.

Cette limite est majorée de CHF 350.- par mois pour chaque enfant vivant dans le ménage commun.

Le montant de l'allocation correspond à la différence entre la limite de revenu et le revenu déterminant, mais au maximum CHF 1'650.- par mois pour une femme seule respectivement CHF 2'200.- par mois pour un couple marié ou des parents non mariés faisant ménage commun. Ces allocations de maternité en cas de besoin sont octroyées pendant une année au plus.

Demande

La demande est adressée par questionnaire officiel à la :

Caisse cantonale de compensation AVS

Impasse de la Colline 1, Case postale/Postfach 176, 1762 Givisiez, tél. 026 305 52 52.



Vacances estivales de l'administration communale

- la caisse communale sera fermée du 1^{er} au 12 juin 2011 ;
- le secrétariat communal sera fermé du 18 au 26 juin 2011 et du 1^{er} au 16 août 2011.

Durant les vacances du secrétariat communal, Madame Stéphanie Grand Sciotto, caissière communale, se tient volontiers à votre disposition durant ses heures d'ouverture.

Merci de votre compréhension.

Quelques coordonnées utiles :

Administration communale Rue du Château 31	commune@vaulruz.ch ☎ 026 912 91 25 Ouverture : mardi et jeudi de 13.30 à 16.30 h. mercredi de 17.00 à 20.00 h.
Caisse communale Rue du Château 31	caisse.communale@vaulruz.ch ☎ 026 913 93 44 Ouverture : lundi de 13.30 à 16.30 heures mardi de 17.30 à 19.30 heures.
Service de la voirie	voirie.vaulruz@gmail.com ☎ 079 450 21 31



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

La Ligue contre le cancer, l'Association du diabète, la Ligue pulmonaire, le CIPRET, le Centre de dépistage du cancer du sein et le Registre des tumeurs

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

Service social spécialisé
Activités d'information et de prévention
Registre des tumeurs
info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
Tél. 026 426 02 90



Association fribourgeoise du diabète

Service médico-social
Activités d'information de prévention
diabete@liquessante-fr.ch – www.associationdudiabete.ch/fribourg
Tél. 026 426 02 80



Ligue pulmonaire fribourgeoise

Service médico-social
Centre de remise d'appareils respiratoires
Activités d'information et de prévention
info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
Tél. 026 426 02 70



CIPRET - Centre d'information et de prévention du tabagisme

info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
Tél. 026 425 54 10



Centre de dépistage du cancer du sein

Pour toutes les femmes âgées de 50 à 70 ans
depistage@liguesante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
Tél. 026 425 54 00